

Démarrage du programme du mandat sanitaire et son évolution

Par Dr. Zargouni S

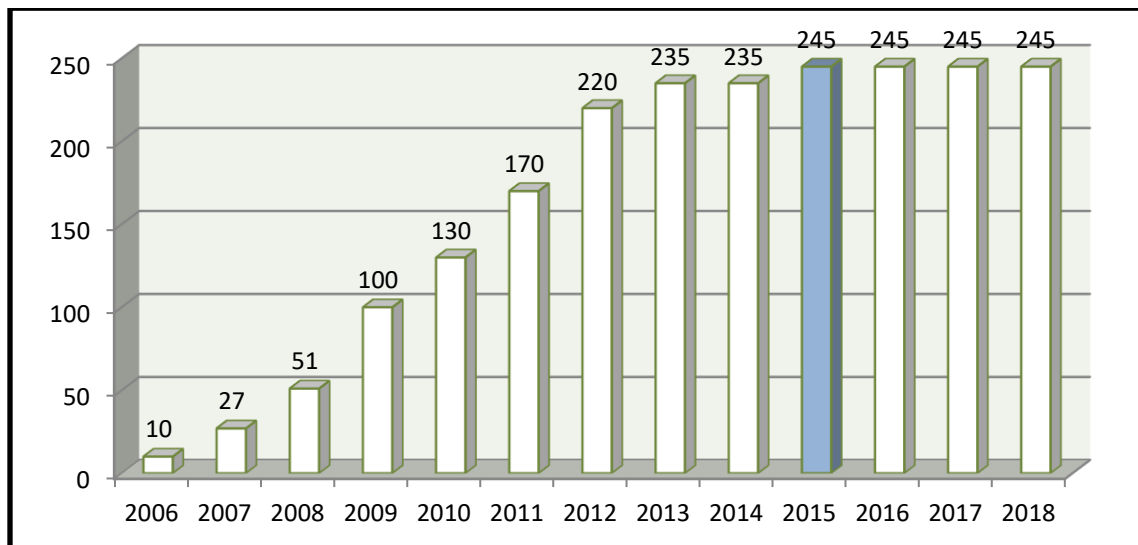
Contexte

Les changements intervenus au cours des dernières décennies, dans les modes de conduite des élevages qui sont de plus en plus intensifs et par conséquent plus sensibles, ont suscité une demande importante en matière d'encadrement sanitaire des élevages et de soins vétérinaires de la part des éleveurs et des professionnels de l'élevage, que les structures existantes relevant du secteur public ne peuvent pas satisfaire.

Pour accompagner ces changements sur le plan de l'encadrement sanitaire, l'Etat a œuvré, dès les années 90, pour trouver un modèle à adopter dans le cadre d'un partenariat public privé à travers **le mandat sanitaire**. A cet effet, un cadre réglementaire, ainsi mis en place.

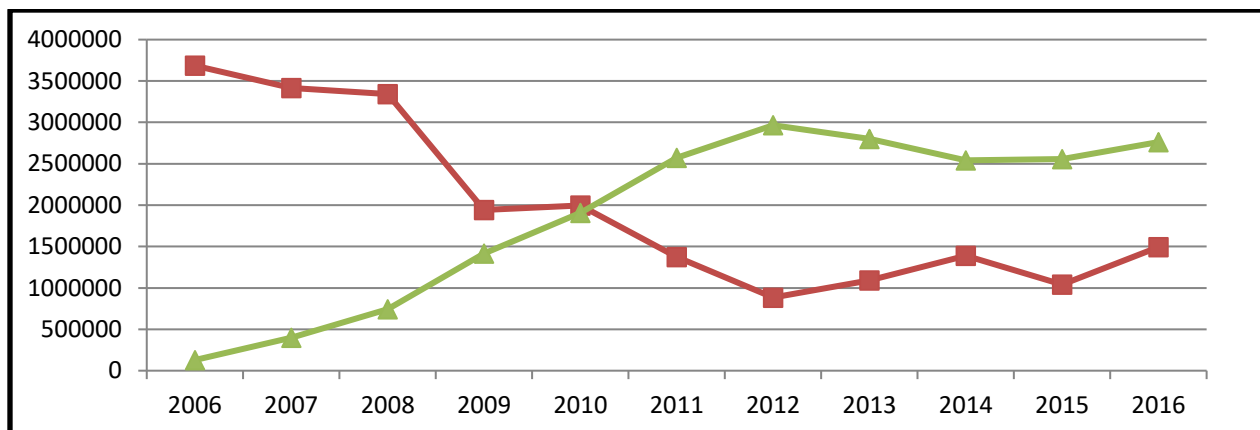
Démarrage du programme du mandat sanitaire et son évolution

Le projet du mandat sanitaire a démarré le premier Janvier 2006 dans les 6 gouvernorats pilotes et 10 vétérinaires privés mandatés pour arriver à 245 vétérinaires en 2018 (comme l'illustre le graphique ci-dessous)

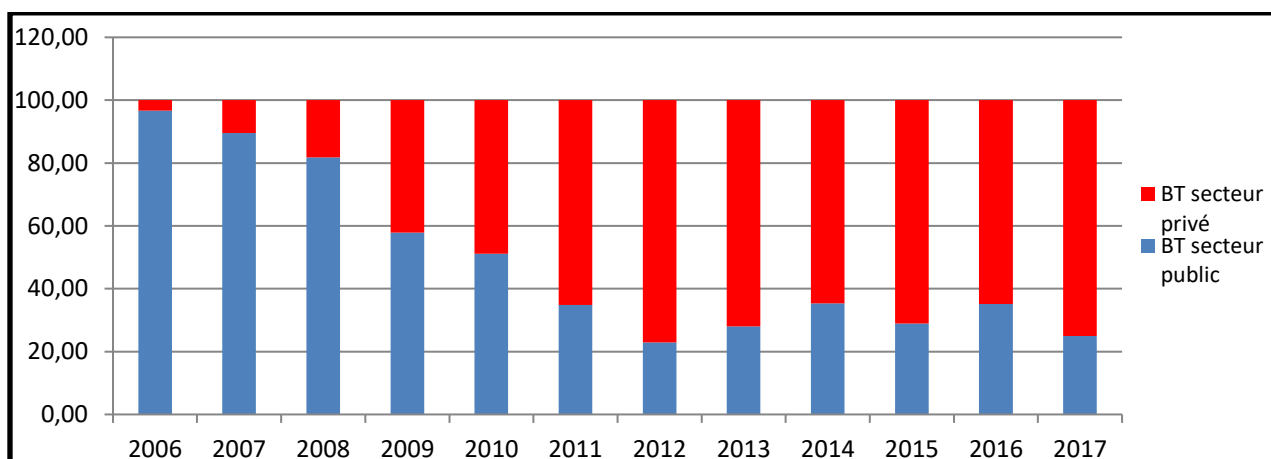


A cet effet, le mandat sanitaire, ainsi mis en place, a permis le développement croissant du secteur vétérinaire privé et un désengagement progressif des services vétérinaires étatiques en matière de vaccination collective du cheptel.

(Exemple de campagne de prophylaxie réalisée par les VM dans le cadre du Mandat Sanitaire « **Lutte contre la FCO** » est illustré par le graphique ci-dessous)



Les taux de participation des VM dans les campagnes de vaccination ont connu une augmentation progressive au fil des années : de 20% (2008) à 80% (2012);



Résultats enregistrées

L'opération de la mise en place du mandat sanitaire dans les différentes zones concernées par le MS a été couronnée de succès et les résultats ont été très satisfaisants :

- Au niveau du taux de couverture sanitaire du cheptel : ce taux a enregistré une nette évolution de 60% et les effectifs des animaux vaccinés ont pratiquement doublés dans les zones mandatés.
- La durée d'exécution de vaccination a été considérablement raccourcie : 60 jours pour le secteur vétérinaire privé contre 120 jours pour le secteur vétérinaire public.

Contraintes majeures du programme

Les principales contraintes qui constituent un frein majeur pour l'extension et la pérennité du mandat sanitaire en Tunisie sont les suivantes :

- Sources financières non pérennes : les crédits alloués au projet mandat sanitaire relevant du budget de l'état, titre 1, peuvent être non reconduits dans les années à venir soit dans leur totalité ou en partie.
- Absence d'un fonds spécial de santé animale pour assurer un financement pérenne de l'ensemble des actions sanitaires retenues par la stratégie nationale de lutte contre les maladies animales.
- La limite du montant alloué par vétérinaire mandaté (18 000 dinars par an) entraîne automatiquement la limite des actions sanitaires à déléguer aux vétérinaires privés entravant ainsi le désengagement total des agents publics dans les zones mandatées